



Visa pour mariage en Suisse

(avec prise de domicile en Suisse)

Les feuilles informatives actuelles avec les informations sur le mariage en Suisse sont disponibles [ici](#).

Après soumission des documents préparés selon les feuilles informatives mentionnées ci-dessus et après avoir terminé les formalités auprès des guichets de la chancellerie, la demande de visa, pour prise de domicile après mariage, peut être déposée le jour même auprès des guichets de la section des visas du Centre Consulaire Régional de Bangkok pendant les [heures d'ouverture](#).

Documents requis pour la demande de visa

- [Formulaire de demande de visa](#) (« Demande pour un visa de long séjour, visa D») en trois exemplaires, dûment rempli, daté et signé
- [Quatre photos](#)
couleur, récentes, 3,5 – 4 cm de large, sur fond neutre, le visage prenant jusqu'à 70-80% de la surface de la photo
- **Passeport**
valable au moins trois mois au-delà de la date d'entrée prévue; contient au moins deux pages vierges
- **Deux photocopies du passeport**
pages de données personnelles
- **Extrait du casier judiciaire**
en anglais ou français, original et deux photocopies, doit être obtenu auprès Ministère de la Justice, adresse temporaire :
l'Hotel Cambodiana, rez-de-chaussée, bureau N°28, 313 Preah Sisowath Quay Phnom Penh, Sangkat Chaktumuk, Khan Daun Penh, Phnom Penh, Tel.: 012 583 613 / 012 666 861 / 012 515 642 / 017 523 678 (Eng/Kh) /ou via App CR-MOJ (Apple Store / Play Store)

Émoluments

Des informations sur les émoluments de visa sont disponibles [ici](#).

Délai de traitement

Le Centre Consulaire Régional de Bangkok transmettra les actes d'état civil à l'office de l'état civil du lieu de mariage en Suisse par l'intermédiaire de l'Office fédéral de l'état civil à Berne. La demande de visa sera transmise à l'office cantonale des migrations compétente pour le lieu de domicile du partenaire suisse, qui rendra sa décision sur la base des instructions de l'office de l'état civil du lieu de mariage dans un délai de plusieurs mois. Des renseignements plus précis sur les délais de traitement peuvent être obtenus auprès de l'office de l'état civil et auprès de l'office des migrations.

De manière générale, l'office des migrations informera directement le partenaire suisse quant à la décision (formulaire « Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa »). Dès réception de l'autorisation, le/la requérant/e ou une tierce personne peut déposer le passeport et une copie de l'autorisation auprès du guichet de l'Agence Consulaire à Phnom Penh pendant les [heures d'ouverture](#) sans rendez-vous. Le passeport sera envoyé au Centre Consulaire Régional à Bangkok par courrier hebdomadaire [payant](#) où le visa sera établi et retourné à Phnom Penh la semaine suivante. L'Agence Consulaire à Phnom Penh informera le/la requérant/e après la réception du passeport.